

Formation Obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux - AIPR

Qualité / Santé / Sécurité / Environnement Habilitation électrique

Référence de la formation : **S311**

Villes : **Strasbourg, Colmar, Mulhouse**

Participez à la formation AIPR obligatoire depuis 2018 pour obtenir l'autorisation d'intervenir à proximité des réseaux. Une personne par équipe d'un chantier doit l'obtenir !



En présentiel ou à distance **Accessible**

Durée : **1 jour (7 heures)** dont 1h d'évaluation

Tarif Inter :

380 € (examen compris)

Tarif examen seul : **60 €**

[Tarif intra sur demande](#)

Mise à jour le 24 juin 2026

Vous souhaitez comprendre le principe de l'AIPR et décoder les différents niveaux (concepteur, encadrant et opérateur) ? Venez vous former afin de connaître la partie réglementaire et apprenez à gérer les opérations. Vous maîtriserez la technique et apprendrez à réagir face à accident sur un réseau.

Objectifs de la formation

- Répondre à l'obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux. La réforme anti-endommagement est entrée en application le 1er janvier 2018, et est relative au renforcement des compétences des intervenants en préparation et exécution des travaux à proximité des réseaux
- Fiabiliser le recensement des exploitants
- Gagner en sécurité en amont des travaux
- Améliorer la cartographie
- Améliorer les compétences des différents intervenants

A qui s'adresse la formation ?

Public

- Tous les acteurs – les maîtres d'ouvrage publics et privés de travaux ainsi que leurs appuis en maîtrise d'œuvre, et les entreprises de travaux

Pré-requis

- Aucun

Les points forts de la formation ?

- Cette formation englobe la gestion du « guichet unique », des DT/DICT
- Un examen de certification est proposé pendant la formation

Programme de la formation

1. Comprendre le principe de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Niveau CONCEPTEUR

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux

Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « Concepteur ».

En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « Concepteur »

Niveau ENCADRANT

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux)

Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « Encadrant »

Niveau OPERATEUR

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents

Conducteur de bouteur, de chargeuse, de pelle hydraulique, de chargeuse-pelleteuse, de niveleuse, de machine de forage. Conducteur de grue à tour, de grue mobile, de grue auxiliaire de chargement. Conducteur de plateforme élévatrice mobile de personnes (PEMP), de chariot automoteur de manutention à conducteur porté, de pompe et tapis à béton

Sur tout chantier de travaux urgents, tout le personnel intervenant doit être titulaire de l'AIPR (jusqu'au 1er janvier 2019, dérogation : un seul des salariés intervenant sur un chantier doit être titulaire de l'AIPR).

2. Connaître les généralités

- Aborder les principes de l'évolution réglementaire
- Connaître les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
- Découvrir la réforme anti-endommagement du 1er janvier 2018

3. Gérer les opérations

- Utiliser en direct le guichet unique
- Prévenir les dommages : le déroulement d'un chantier, les règles à suivre
- Gérer la certification des prestataires de détection et de géoréférencement des réseaux,
- Former et habiliter le personnel
- Connaître la particularité des travaux à proximité des réseaux électriques
- Compléter les documents Cerfa
- Comprendre la DT-DICT
- Aborder les ATU (Avis de Travaux Urgents)

4. Maîtriser la technique

- Effectuer le repérage et les affleurants
- Faire le marquage-piquetage
- Gérer les opérations de localisation
- Faire les investigations complémentaires

5. Tenir la bonne conduite en cas d'accident ou d'incident sur un réseau

- Comprendre les conséquences des endommagements des réseaux
- Connaître la règle des 4 A

Modalités de la formation

Modalités pédagogiques

Exposés, échange, mise en situation pour la préparation de travaux

Organisation

Formation à distance ou en présentiel

Évaluation des connaissances

L'intervenant vérifie régulièrement au cours de la formation le degré d'atteinte des objectifs pédagogiques à travers des exercices d'application

Validation de la formation

Attestation d'évaluation des acquis
Attestation de suivi de formation
Délivrance de l'habilitation électrique

Chiffres clés

92 %

de recommandation
en 2025

93 %

de satisfaction
en 2025

81 %

de réussite CCE
en 2025